



# i'Arçonnéen

## Vive le printemps

### Le mot du Maire

Dans la précédente édition, j'évoquais la réforme territoriale qui pourrait déboucher sur une nouvelle extension de la Communauté Urbaine d'Alençon (CUA). Une réunion s'est tenue en mairie d'Arçonnay le 9 mars dernier avec la quasi-totalité des communes appartenant à la communauté de communes des Portes du Maine Normand. Plusieurs d'entre elles ont montré leur vif intérêt pour un rapprochement avec la CUA. A cette occasion, la création de communes nouvelles a également été évoquée. Des discussions sont menées entre Champfleur et Ancinnes. D'autres entre Bérus, Béthon et Arçonnay. Une rencontre des conseils municipaux de ces trois dernières communes aura lieu le 29 avril prochain pour approfondir la réflexion en cours.

Le 29 mars dernier, Frédéric BEAUCHEF (UMP) et Monique NICOLAS-LIBERGE (UDI) ont été élus conseillers départementaux du canton de Mamers auquel Arçonnay appartient désormais. Qu'ils soient félicités pour leur engagement. Ces félicitations s'adressent plus particulièrement à Monique, adjointe en charge des affaires scolaires, de la vie associative et de l'action sociale sur notre commune. Arçonnay n'avait jamais eu de représentant siégeant au Conseil Général. C'est désormais chose faite dans cette nouvelle structure qu'est le Conseil Départemental. C'est, je pense, un plus indéniable pour notre collectivité dont le lien avec le Département se trouve renforcé tant en termes d'information que de traitement de dossiers. A nous, conseil municipal, de savoir utiliser ce levier. Toutefois, je tiens à réaffirmer ici que, lors des élections municipales de mars 2014, la liste présentée à vos suffrages était sans étiquette politique. Nous continuerons donc de débattre au sein du conseil municipal en toute indépendance et dans le respect mutuel de chacun comme cela se fait depuis plus d'un an maintenant.

### Manifestations

#### AVRIL

26 - Journée des déportés à 11 h au monument

#### MAI

8 - Office religieux à 10 h à Champfleur et dépôt de gerbe à Arçonnay

#### JUIN

- 6 - Fête communale
- 7 - Vide grenier - **Comité des Fêtes**
- 8 - Hommage aux morts en Indochine à 11 h au monument à Arçonnay
- 20 - Kermesse - **Récréation**



La chasse aux œufs dans le parc du Gué de Gesnes a été organisée par le comité des fêtes pour les enfants.



Le 28 février, le carnaval de l'école s'est déroulé dans une bonne ambiance, haute en couleur.

Des bénévoles ont fabriqué 2 chars pour l'occasion.

La casse des piñata a réjoui les enfants.

Bravo aux bénévoles.

### Etat-civil

#### NAISSANCES

• HORNBERG Eléana Sylvie Virginie Jeanine Colette 22 mars 2015

#### DÉCÈS

• LHUISSIER Bernard Marie Louis 20 février 2015

• MARGE Josette Renée Solange épouse VALLÉE 09 mars 2015

• PASSE Bertrand Claude Bernard 23 mars 2015



N° 23  
AVRIL 2015

MAIRIE • 1, place du 8 Mai 1945 & 02 33 31 26 30 • Fax 02 33 29 54 52

• [mairie@ville-arconnay.fr](mailto:mairie@ville-arconnay.fr) • Direction de la publication :

Denis LAUNAY • Nadine KIERS-PERRAULT • Fabrice CHOMARD • Jacqueline ZEPHIR  
Catherine GOUPIL • Martine CHAPPELLIERE • Jessy COCHEREL



## LE BUDGET 2015

Le compte administratif (CA) 2014 a été voté lors du conseil municipal du 23 mars 2015. Le budget primitif (BP) 2015 l'a été le 13 avril 2015. L'équilibre global s'établit respectivement, en dépenses et en recettes, à 2105 et 2838 m€.

Le CA2014 a enregistré une forte augmentation des impôts et taxes perçus. Cela est dû à la hausse des reversements effectués par la communauté urbaine (CUA) au titre des transferts de compétence relatifs au restaurant scolaire et à l'école de musique (charges de personnel et fluides) mais aussi au produit des taxes locales sur la publicité extérieure, perçu en 2014 au titre de l'année 2013. Toutefois, il est à noter que selon la volonté de l'Etat, la dotation globale de fonctionnement (DGF) a baissé de 10 %. De plus, les dépenses ont été impactées par la mise en place des Temps d'Activité Périscolaire (TAP). Cette charge globale nette, obligatoire, est estimée à environ 24 m€ en année pleine.

Le BP2015 supportera un nouvel alourdissement de ses charges courantes tandis que les recettes enregistreront un nouveau repli. La diminution de la dotation globale de fonctionnement (DGF) imposée par l'Etat sera de l'ordre de 13 %.

Aussi, face à un budget de plus en plus contraint, le conseil municipal a décidé, d'une part, une augmentation légèrement supérieure à 2 % des taux d'imposition (cf. tableau ci-après) et, d'autre part, de réduire de 10% l'ensemble des subventions versées aux associations.

Pour l'année 2014, les seuls investissements d'envergure ont été réalisés sur le budget du lotissement de la Plaine du Longuet et de la Métairie pour un montant de 350 m€. Ils ont été intégralement financés par un emprunt bancaire. Quant aux emprunts historiques, ils ont fait l'objet d'un remboursement de 174 m€ grâce à la vente d'une douzaine de parcelles.

Pour 2015, voici les principales réalisations programmées :

### VOIRIE

Deux chantiers d'importance :

Le premier consiste en la réfection du trottoir sur le CD55p en direction du Vieux Bourg, face au magasin LIDL, pour un coût de 40 m€ environ. L'objectif est également d'empêcher

le stationnement des poids lourds avec la pose d'un dispositif adapté en concertation avec le service départemental des routes.

Le second, verra la restauration, entre autres, des rues Léonard de Vinci et Ambroise Paré pour un coût d'environ 150 m€.

### ENSEMBLE IMMOBILIER RUE DU CHENE

Comme annoncé, les travaux devraient démarrer début juin pour une durée de 9 mois environ.

Lors de la séance du conseil municipal du 13 avril dernier, il a été procédé à la désignation des entreprises retenues pour ce marché suite au rapport d'analyse des offres effectué par M. CUSSOT, l'architecte en charge de ce dossier.

13 lots ont été attribués pour un montant global de 421 m€ hors taxes. Les subventions minimales possibles relatives à ce chantier pourraient atteindre 210 m€. Le solde fera l'objet d'un emprunt

### ANNUITES D'EMPRUNTS 2015

> Budget communal : 135 m€

> Budget lotissement : 192 m€

### ENDETTEMENT

Le graphique ci-après correspond à l'endettement total au 31 décembre 2014, y compris l'endettement relatif au lotissement de la Plaine du Longuet et de la Métairie. L'endettement par habitant s'élève donc à 578 €. Hors lotissement, cet endettement ne serait que de 223 € par habitant loin de la moyenne départementale qui est de 724 € (chiffre 2013).

**Les documents relatifs au compte administratif 2014 et au budget 2015 peuvent être consultés, en mairie, sur simple demande. Denis LAUNAY se tient à votre disposition pour fournir toute explication.**





# COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 ET BUDGET 2015

## SECTION FONCTIONNEMENT

En Milliers d'Euros

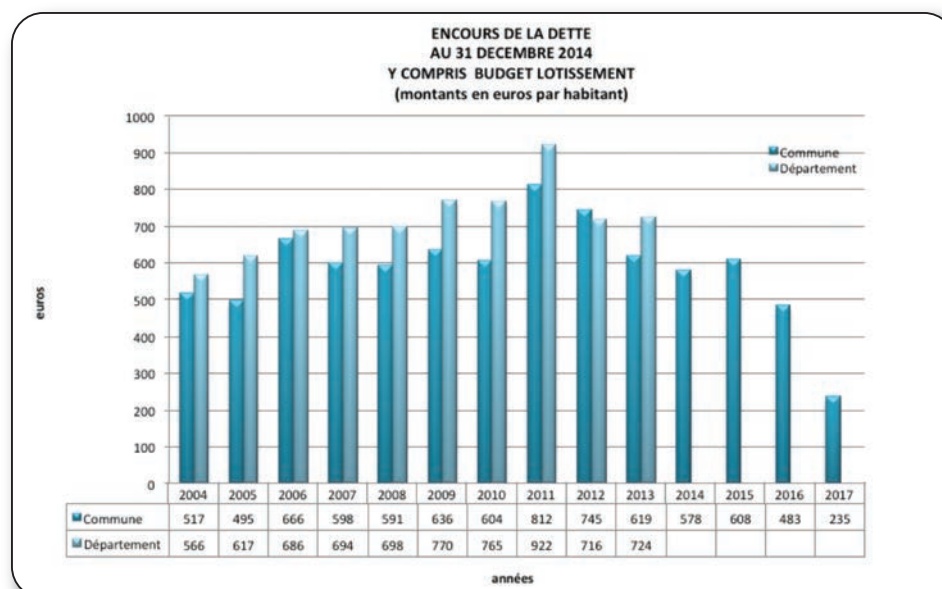
DEPENSES	2014	2015	RECETTES	2014	2015
Charges à caractère général	409,3	469,4	Impôts et Taxes	975,4	890,9
Charges de personnel	594,9	631,1	Dotation Global Fonctionnement (Etat)	243,1	215,0
Autres charges de gestion courante	80,0	74,6	Autres dotations, subv. et participations	137,3	119,6
Atténuation de produits	97,1	97,1	Autres produits gestion courante	83,9	52,2
Charges financières	26,6	22,0	Atténuation de charges	96,0	62,0
Charges except, et opé. d'ordres	14,0	14,1	Produits des services	13,7	13,5
Dépenses imprévues		50,0	Produits exceptionnels et opé. d'ordre	0,0	0,2
Résultat de clôture 2013	461,3		Résultat de fonctionnement antérieur	133,8	378,4
Virement section investissement		373,5			
<b>TOTAUX</b>	<b>1683,2</b>	<b>1731,8</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>1683,2</b>	<b>1731,8</b>

## SECTION INVESTISSEMENT

En Milliers d'Euros

DEPENSES	2014	2015	RECETTES	2014	2015
Immobilisations incorporelles	0,0	4,5	Dotations, fonds, divers et réserves	65,8	34,0
Immobilisations corporelles	71,2	131,6	Excédents fonctionnement capitalisés	260,4	82,9
Immobilisations en cours	42,4	791,3	Subventions d'investissement reçues		207,6
Immobilisations financières	0,0	0,0	Emprunts		392,4
Remboursement emprunts	109,2	115,8	Immobilisations corporelles	0,0	1,8
Subventions Equipement versées			Opérations d'ordre	12,7	14,6
Opé. d'ordre, dépenses imprévues	0,0	1,9	Virement section fonctionnement	82,9	373,5
Résultat d'investissement antérieur	199,0	61,7			
<b>TOTAUX</b>	<b>421,8</b>	<b>1106,8</b>	<b>TOTAUX</b>	<b>421,8</b>	<b>1106,8</b>

EQUILIBRE GENERAL	2105,0	2838,6	EQUILIBRE GENERAL	2105,0	2838,6
-------------------	--------	--------	-------------------	--------	--------



	TAUX COMMUNAUX		TAUX CUA	
	Taux votés en 2011 APRÈS RÉFORME	Taux votés POUR 2015	Taux CUA votés en 2010	Taux CUA votés en 2011 APRÈS RÉFORME
Taxe habitation	8,74 %	8,95 %	7,96 %	14,79 %
Foncier bâti	7,37 %	7,54 %	11,28 %	11,28 %
Foncier non bâti	16,88 %	17,28 %	23,55 %	24,69 %



## ADSL / Fibre : où en est Arçonnay et quelles solutions pour aujourd'hui et demain

**Une situation confortable pour 3 foyers connectés sur 4 :**  
99,3 % des lignes bénéficient d'un accès à 512 KO au moins et 76 % de 8 MO.

Arçonnay est desservie à partir de 4 points de raccordement.

En avril/mai 2015, le principal point de raccordement va évoluer vers la technologie VDSL2+ et à la TV par box. Cette évolution ne devrait impacter que 15 % des lignes (lignes distantes de 800 mètres environ du point de raccordement).

**Très Haut débit en 2017 – La fibre sera installée par Orange**

La fibre va commencer à être déployée sur le second semestre 2016 ou début 2017.

La fibre concernera l'ensemble des lignes. Même ceux qui ont un mauvais débit pourront en bénéficier. Chaque particulier devra alors choisir s'il prend la fibre ou non afin de faire installer la fibre dans son logement. Orange arrêtera la pose de la fibre au boîtier d'accès des particuliers.

Le prix de l'intervention en complément pour le branchement d'un particulier est de l'ordre de 150 € actuellement, sauf dans certains cas pour les immeubles comprenant plusieurs habitations.

**20 MO dès maintenant c'est possible**

En attendant, pour les personnes ayant un débit insuffisant, une offre de haut débit par satellite à partir de 29,90 € TTC par mois pour 20 Méga maximum est possible avec NORDNET (filiale d'Orange). D'autres solutions existent. SARTEL, en lien avec le Conseil départemental de la Sarthe est chargé d'améliorer le débit dans les zones non ou mal desservies.

**Perturbations ?**

L'installation de la fibre devrait avoir un impact modéré sur les habitudes de la population. Les travaux ne doivent pas entraîner de modifications sur la voirie. Le déploiement se fait largement par les gaines enterrées existantes ou en mode aérien.

## SAEP

Le syndicat des eaux a déménagé et s'est installé en ZA de la Liberge à Bethon.

Le numéro de téléphone reste inchangé : 02 33 31 83 91  
Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30 à 12h et de 14h à 17h. - Le mercredi 8h30 à 11h30.  
Pour tous problèmes liés au réseau joindre l'agent technique au numéro inscrit sur votre facture et en dehors des heures d'ouverture le service des astreintes au 09 69 36 62 66.



## Pour information ERDF et vous :

Afin d'assurer la maintenance du réseau aérien de distribution électrique, l'ensemble des lignes « haute tension » sera survolé entre le 22 avril et le 30 mai par un hélicoptère équipé d'un scanner 3D, à basse altitude et à 30 km/h.

Objectifs : - Effectuer le relevé du réseau situé à proximité des zones boisées qui nécessitent un élagage.  
- Détecter les signes d'usure du réseau situé en zones difficiles inaccessibles lors de visite à pied

## La FNACA à Arçonnay



Le 19 mars 2015, nous avons remis un souvenir à Marcel et un diplôme d'honneur départemental à M<sup>me</sup> Lhuissier pour l'ensemble de son travail au sein du comité. L'association compte 85 adhérents. Georges Badin est le nouveau président en remplacement de Marcel Letourneux.

## Remise de la médaille départementale à M. Launay



Le vendredi 23 janvier 2015, à l'issue de la galette des rois avec le conseil municipal et le personnel de la commune, Mr Launay a eu la surprise de recevoir la médaille départementale pour les années passées au service de la commune et des administrés. Depuis 1989 il est entré au conseil municipal, en 1995, il occupe le poste de 1<sup>er</sup> adjoint. en 2004, il est élu Maire, puis réélu en 2008, et en 2014. Il est le 18<sup>ème</sup> maire de la commune et arrive dans sa 26<sup>ème</sup> année de mandat.

## Inscriptions à l'école et au restaurant scolaire :

Elles concernent les enfants nés avant le 30/06/2013 et s'inscrivant pour la 1<sup>ère</sup> fois à l'école d'Arçonnay.

**La 1<sup>ère</sup> démarche :** faire une pré-inscription à l'école puis à la mairie avec : le livret de famille, - un justificatif de domicile de moins de 3 mois après délivrance de l'autorisation d'inscription par la mairie,

**2<sup>ème</sup> démarche :** Venir à l'école avec : l'autorisation de la mairie, le livret de famille, le carnet de santé, le certificat de radiation si l'enfant était déjà scolarisé ailleurs en 2014/2015.

Merci de venir faire l'inscription à l'école de préférence le **lundi de 8h à 17h**

**lundi 27 Avril – lundi 4 Mai – lundi 11 Mai – lundi 18 Mai.**  
En cas d'impossibilité prendre RDV au 02.33.31.77.24

